Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Mars 1902 No. 17

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

Winnipeg

The Library Govern. Offices

A Tire D'Aile, et a vous Mesdames

Jadis, il y a quelque deux ans, on me faisait bon accueil dans les colonnes du MANITOBA, on me donnait même une place d'honneur! ....Ce soir en récapitulant ces souvenirs je me demande si j'aurai la même hospitalité......Ah! si je n'en avais la douce perspective, déjà je m'effacerais de la scène mais encouragée par la bienveillance de M. le rédacteur, je viens, Mesdames, vous causer un brin

Nous parlerons du Carême. voulez-vous? *Maigre* sujet pour un début, me dira-t-on, mais j'ajouterai simplement "pâle comme ma plume! Quelque fois les sujets s'enchaînent......... esperons ....

Déjà le carnaval a trois semaines de nous!

Le 12 dernier, agenouillées sur les cendres du défunt, n'avons-nous pas un peu regretté (celles qui ont été heureuses) les joies qu'il emportait là-bas...làbas? Celles à qui il a spécialement souri, garderont longtemps, toujours, le souvenir d'un heureux jour! Et si plus tard, il leur fallait lutter avec le malheur elles remonteront à janvier 1902 pour vivre un peu du bonheur d'antan.

Cependant puisqu'il a, comme ses prédécesseurs, semé pleurs et sourires, et quoique dans fouillis le du passé, indistinctement, il ait tout enseveli, là, pour toujours les "battues" porteront peut être trop longtemps la trace de leur blessure! Pour celles surtout qui ont été déçues dans leur plus beau rêve, quand elles voyaient leur fiancé d'hier au bras d'une autre, elles maudiront celui dont nous bénissons le souvenir, et essaieront d'étouffer par mille contraintes le germe de la jalousie qui tend à croître dans leur cœur!...Elles rejetteront bien loin le dernier carnaval et sa traînée d'angoisses.

Mais tiens, laissant là ces noires tristesses aussi bien que ces bonheurs, qu'on ne décrit pas pour ne pas les interrompre, nous parlerons de la masse qui a traversé sans coup de théâtre du carnaval au Carême.

Quand Noël égrenne ses notes mélodieuses et que de ces voûtes il lance son grand cri de ralliement, de gloire et d'amour, il rassemble au Berceau la grande famille de Dieu! A huit jours d'intervalle la cloche teinte encore et l'Enfant, de sa Crèche, bénit les chrétiens unis; là, avec l'oubli des injures passées, commence une ère de paix et de bonheur. Ainsi quel plaisir de voir ces familles unies, allant d'une à l'autre et formuler ces litanies de vœux, de bons souhaits, dictés par une amitié franche et loyale. Quelquefois durant l'année, pour une raison ou pour une autre (pas toujours blâmable) ou s'est rallenti, refroidi dans les cercles; mais avec la traditionnelle coutume de nos ancêtres, tout s'éteint sur le seuil du dernier jour de l'année, et l'aurore de la nouvelle nous trouve toujours le cœur vide d'antipathie, mais plein des désirs de l'Enfant-Dieu.

Et chez nos gens l'union, la paix, la gaieté se continuent tant que dure le carnaval; on s'entre-aide, on s'assemble, le bout-en-train répond à sa mission et est toujours en avant pour organiser un *Surprise* qui ne manque jamais d'être agréable parce que nos compatriotes sont hospitalières et gentilles: Ici, sans façon l'un saute gaiement, là on bat le Pitro, ailleurs une chanteuse, un amateur sait nous captiver tout un long soir et dans cette douce quiétude des plaisirs permis, on est tout surpris d'entendre annoncer au Prône, le mercredi des Cendres; on voudrait tout continuer à se voir et à s'aimer

Mais, Mesdames, n'est-il pas permis même dans le Carême de se donner encore rendez-vous? Quoique d'une voie un peu différente, ne pouvons-vous nous retrouver encore? S'il est plus chrétien de nous mortifier dans les choses qui flattent nos goûts ne l'est-il pas autant de se rencontrer à la porte des pauvres ou de s'allier pour des œuvres de charité? Et nous n'en resterons pas moins la grande famille de Dieu!

Mesdames (entre nous) n'est-ce pas qu'il est bon et bien fait le cœur dont le ciel nous a gratifiées? Mais il nous l'a donné non seulement pour nous apitoyer sur le sort des malheureux, ou pour verser une larme à la narration d'un triste récit, ou bien pour jeter un cri d'effroi à la vue d'une plaie, d'une amputation ou encore pour aimer ce qui est aimable, gentil et charmant, mais il nous nous l'a donné pour comprendre et soulager l'humanité souffrante. Si, il y a quelques jours, dans le tourbillon des plaisirs nous avons quelque peu oublié ceux qui pleurent, il est l'heure aujourd'hui du Carnaval pour les miséreux et c'est nous, Mesdames, qui la leur devons procurer cette heure de bonheur. Autour de nous, il ne manque pas de peines à adoucir de misères à soulager!

Voyez ici cette pauvre femme clouée sur un lit de douleur, qui n'a même pas un bouillon pour se reconforter; voyez là ces pauvres petits orphelins, chétifs et pâles déchirés par la faim qui nous regardent tout plein et voudraient du pain; ces autres, tremblants et craintifs, victimes d'une marâtre, nous requiert une douceur une caresse ...... et nous serions insensibles?

Non pas, mon Dieu, ils auront chaud tes pauvres .... les orphelins retrouveront une seconde mère qui leur donnera du pain et des sourires; on ira à la mansarde donner de la coufiture à l'enfant triste et montrer le ciel à sa mère mourante; on se rentra aussi chez le pauvre amputé, on pansera ses blessures; on encouragera tes œuvres de charité, on travaillera, on tendra la main pour tes hospices et tes orphelinats.

Que veux-tu encore mon Dieu?
Le Carême sanctifié chez soi?

Alors oui' dans nos familles nous serons plus pieuses, plus attentives, plus prévenantes envers les nôtres, plus charitables et plus patientes dans les contrariétés, on essaiera de semer la paix le bonheur dans notre intérieur fin que comme l'auteur qui a dit: Quand nous voyons des Anges nous croyons en Dieu, les hommes confiants en leur fidèle compagne adorent tes divins mystères et subissent tes secrètes lois!

....

Plus tard quand les vides auront assombri nos fronts, ne nous fera-t-il pas aussi bon d'avoir vecu des Carêmes que des Carnavals?

AVE

Chronique de la Province

SAINT-PIERRE JOLYS

M. M. Albert Préfontaine Ferdinand L'Heureux, Ovide Préfontaine et Chs Desjardins sont revenus depuis quelques jours d'un voyage aux Etats-Unis et dans la Province de Québec.

M. Albert Préfontaine, avec qui nous avons eu une entrevue, nous dit qu'ils ont visité Portland, Buffalo, Woonsocket, Worcester, Halyoke, et les chutes Niagara ainsi que tout le district de Saint Hyacinthe. D'après M. Préfontaine les Canadiens-français qui se sont expatriés pour aller travailler dans les usines américaines vivent bien pauvrement.

Plusieurs ont à peine le nécessaire. Le Manitoba est encore le plus beau pays et le plus avantageux M. Desjardins a fait le voyage dans le but de faire des arrangements avec les manifacturiers de l'Est pour sa nouvelle machine à semer.

BROCHURE

Monsieur Henri Bourassa, député aux Communes, nous a fait la gracienseté de nous envoyer la brochure qu'il vient de publier. Elle a pour titre: *Grande Bretagne et Canada*; elle traite particulièrement de l'impérialisme, auquel M. Bourassa est opposé. S'ouvrant par la conférence que le député de Labelle a faite à Montreal sur ce sujet, elle se termine par un appendice plus considérable même que la conférence et contenant, sous le titre de *Pièces Justificatives*, des expressions d'opinion de la part des hommes d'Etat d'Angleterre, du Canada, de l'Australie, etc., sur cet impérialisme, qu'il regarde avec raison comme une question pleine d'actualité. En somme, cette brochure nous donne près de 200 pages de matières fort intéressantes.

Nous remercions M. Bourassa de sa courtoisie.

Le Manitoba.

Mercredi, 12 Mars 1902

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ

TOUS LES MERCREDIS

PAR

ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,

SAINT-BONIFACE, MANITOBA

CANADA

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS--Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

L'UNION

L'union, la veut-on sincèrement ?

Elle est désirable, nul ne le conteste.

Il ne suffit pas toutefois d'en parler et de piétiner autour. Il faut chercher à la réaliser. Or, voici sur quelles bases elle est possible.

Dans la sphère religieuse, elle doit se faire sur le terrain de l'Encyclique *Affari vos*, lue dans son texte et son contexte, et non par fragments. Il ne faut pas laisser à l'état de lettre morte certains paragraphes et appuyer sur d'autres de façon à en fausser la portée.

Dans la sphère politique, l'union doit se faire sur le terrain de la constitution.

Dans la sphère de l'action, elle doit se faire sur le terrain des principes, en vue d'obtenir un résultat palpable, permanent et non dérisoire. Pour cela, il faut non pas se jeter dans la voie des expédients, qui laissent subsister le malaise, mais recourir à des moyens convenables, sérieux, fondés sur des points d'appui indiscutables et solides. Hors de là, nous ne voyons pas comment nous pourrions reprocher aux autres de prendre toutes les libertés.

Et s'il faut en venir aux personnes, eh bien ! l'union n'est possible qu'autour de ceux qui ont toujours été fidèles à notre cause et qui, sans louvoyer, ont toujours appuyé nos revendications. Au simple point de vue du bon sens, du raisonnement et de l'honnêteté, il saute aux yeux que nous ne pouvons nous ranger autour des hommes qui nous ont dépouillés de nos droits, ou de leurs complices. On ne peut exiger de nous que nous tournions le dos à nos amis et que nous allions nous jeter dans les bras de nos ennemis.

Voilà quelles sont nos vues. Nous les donnons sans récriminations comme sans discussion. Si on les accepte, nous pourrons oublier bien des choses.

LA PROHIBITION

Des agitateurs, entourés de beaucoup d'honnêtes gens, veulent absolument prohiber, par la force des lois, l'usage des boissons. Une loi a été passée à cet effet par notre législature il y a plus d'un an. Elle n'a pas été mise en vigueur plus tôt parce que sa constitutionalité a été attaquée devant les cours et que jugement final n'a été rendu qu'au commencement de la présente saison.

En face de la décision des tribunaux, le gouvernement a dû prendre une détermination.

Est-il possible de mettre en vigueur une loi de cette nature —une loi qu'on peut violer si aisément,—sans qu'au moins une portion notable du peuple lui soit favorable ?

Tout le monde est d'accord pour dire, non.

Or, le gouvernement, sous l'empire de cette conviction, a voulu connaitre l'opinion du peuple, non seulement sur le principe qui est au fond de cette législation, mais sur les dispositions précises de la loi prohibitive passée par notre chambre provinciale. Le vote sera pris le 2 avril prochain.

Dans le moment, l'agitation est à son comble. Les assemblées se multiplient. Il y en a en faveur de la prohibition ; il y en a contre.

Mais un spectacle qui a bien son coté plaisant, c'est celui que nous donne la principale association prohibitionniste, la *Dominion Alliance*.

La plupart des chefs de cette association prétendent vouloir de la prohibition, mais en même temps ils pressent le peuple de ne pas voter au 2 avril !

C'est de l'idiotisme ou de la malhonnêteté.

Pourquoi veulent-ils que les partisans de la tempérance totale et forcée s'abstiennent de voter?

S'ils sont en majorité, ils ont tout intérêt à le montrer en aller en masse aux urnes. Ils forceraient ainsi le gouvernement à mettre en vigueur une loi qu'ils réclament depuis longtemps. Le gouvernement s'y est engagé.—C'est, de leur part, une maladresse stupide, dans ce cas, de s'abstenir.

Soupçonneraient-ils, d'une autre part, qu'ils sont en minorité et voudraient-ils en cacher le fait au public, afin de pouvoir continuer avec quelque apparence de raison leur agitation insensée ?

Ce ne serait pas honnête, alors! Il faudrait honnir tous ces artisans d'une thèse outrée ! !

Car, enfin, les prohibitionnistes doivent se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls au monde.

S'il s'agissait d'un acte criminel de sa nature, il n'y aurait pas pas lieu d'arguer des droits d'un groupe ou d'un autre groupe, l'un fut il la minorité, et l'autre, la majorité. Il faudrait purement le proscrire et le punir.

Mais il n'en est pas ainsi de l'usage des liqueurs. L'abus en est déplorable toujours, et souvent préjudiciable. Mais le simple usage, même s'il était habituel, est parfaitement licite. Alors, en vertu de quoi ces braves buveurs d'eau voudraient ils s'ils ont en minorité, imposer leur manière de voir à la majorité ?

C'est aussi absurde qu'injuste.

Pour notre part, nous croyons que le peuple doit voter sur cette question. A notre avis, il faut voter contre la prohibition, parce qu'une telle loi viole la liberté humaine en des matières non-défendues par le droit naturel Mais, que l'on soit pour ou contre, que l'on vote. Il faut savoir où nous en sommes et que, d'une façon ou de l'autre, cette agitation reçoive son coup de mort.

JUGE AU NORD-OUEST

Il est officiellement annoncé que M. le Juge Prendergast a été élevé à la cour Suprème du Nord-Ouest, en remplacement de feu M. le juge Rouleau. Son Honneur ira résider avec sa famille à Prince Albert.

Mercredi soir, ses amis sont allés lui offrir, avec leurs félicitations, une montre en or accompagnée de sa chaine et de son cachet.

C'est M. le juge Prud'homme qui a fait la présentation, dans une adresse remplie d'éloges et de bons souhaits.

Nous offrons nos félicitations au nouveau juge du Nord-Ouest.

POUR OU CONTRE !

CONTRE !

De quoi s'agit-il, s'il vous plait ? De la prohibition ; et nous le répétons, nous sommes contre.

Qu'un bon nombre de personnes fassent un abus des boissons enivrantes, nous l'admettons Et nous le déplorons profondément. Il est bon qu'on s'efforce de réprimer ces abus. Mais de la répression des abus à la condamnation complète, absolue, de l'usage modéré du vin, de la bière, et même de l'alcool, il y a un abime que nous ne pouvons franchir.

Le vrai remède aux abus est, selon nous, d'abord dans la persuasion morale, dans les influences religieuses, dans l'observation rigoureuse d'une bonne loi de licence.

Que l'on organise des sociétés de tempérance fondées sur le libre arbitre des sociétaires, c'est une bonne chose. Mais nul ne voudrait être forcé par une loi à faire partie d'une telle société. Or, la prohibition ne serait en somme qu'une vaste association de tempérance dans laquelle il faudrait entrer bon gré mal gré. Cela répugne au bon sens. C'est pourquoi, nous sommes contre la mise en vigueur de la loi sur laquelle on va voter, et nous invitons nos lecteurs à dire : NON, par leur bulletin de vote.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Nous regrettons d'apprendre que la Rev. Sœur Deschambeault souffre de la pneumonie à l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle.

***

Sa Grandeur Mgr Clut, évêque d'Athabasca, est à Saint-Boniface, de retour de Montréal, où il vient de subir un traitement à l'Hopital Notre-Dame. Nous sommes heureux d'apprendre que Sa Grandeur se porte mieux. Mgr Clut assistera au sacre de Mgr Breynat, à Saint-Albert, le dimanche de la Quasimodo.

***

Le Rv. P. Albert Kulavy, O. M. I. dont le zèle s'est exercé particulièrement parmi les Polonais, a quitté le pays avant hier, en route pour la Silésie, dont il est originaire. Il passera quelque temps en Allemagne pour se reposer des fatigues qui ont altéré sa santé. Il reviendra probablement au pays plus tard, avec des recrues pour le service des missions ruthènes et galiciennes.

Qui a Conserve le Canada a l'Angleterre

Dans la "Patrie" du 5 Mars, nous trouvons les lignes suivantes, que les journaux anglais de notre pays seraient bien aimables de reproduire, pour l'instruction d'un bon nombre de leurs lecteurs :

"Les lignes suivantes sont traduites d'un article du "Times" de Londres, en 1847 :

Qui est-ce qui nous a conserver le Canada jusqu'à ce jour ? Ce n'est rien de ce qui lui est venu de ce pays (L'Angleterre) Ce ne sont point ses affinités politiques. Ce n'est pas la similitude de races. Ce n'est pas la force des armes, c'est à l'origine française du Canada que nous devons qu'il soit nôtre. Les habitudes sociales ont prévalu contre les antipathies nationales, et son régime primitif de seigneurs, de prêtres et d'habitants, nous a été fidèle, à nous, leurs récents conquérants, lorsque notre propre chair et notre propre sang nous chassaient du sol.

Anniversaire de la Consecration de Sa Grandeur Mgr Langevin.

A cette occasion les élèves du Collège donneront mardi soir le 18, une séance littéraire et musicale.

A l'Ecole Normale

La semaine dernière, les élèves de l'Ecole Normale de Saint-Boniface ont présenté à M. l'inspecteur Goulet, comme marque d'estime, une très jolie boite à toilette.

Ce cadeau était accompagné d'une adresse de remerciements pour le dévouement et le zèle qu'il apporte à premouvoir les intérêts de la classe enseignante.

M. l'inspecteur Goulet sait faire honneur à sa situation et nous l'en félicitons sincèrement.

HIER SOIR A LA CATHEDRALE

Belle représentation à la lanterne magique, hier soir à la cathédrale. Nombreux auditoire : à huit heures il n'y avait plus de places disponibles.

Sa Grandeur Mgr Clut était présent aussi que plusieurs membres du clergé.

On nous a donné des vues de la vie de Jésus-Christ, de Rome ancienne et moderne et des portraits du Saint-Père, de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, de Mgr Clut, Mgr Grandin, Mgr Ritchot, M. le Grand Vicaire Dugas, M. l'abbé, Trudel etc.

La vie de Jésus-Christ a été expliquée par le R. P. Drummond S. J., et les vues de Rome, par M. l'abbé Béliveau ; le R. P. Blain, S. J., avait la direction de la lanterne magique, laquelle était puissante et donnait ses gravures d'une manière très nette.

Affaires Municipales

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps je lis dans votre journal les rapports du conseil; je ne pensais pas que ça pourrait m'intérresser autant. Je pense qu'il faudrait encore parler plus souvent des affaires municipales. Mr. le greffier pourrait donner au public plus de détails. Il n'y a pas de doute qu'il en serait consentant. N'a-t-on pas pris un peu trop l'habitude à l'hotel de ville de croire que les contribuables sont des gens bonasses qui disent pas grand-chose. Voyez-vous, on n'est pas renseigné assez. Il y a bien une audition officielle tous les ans ; mais .....je vous avouerai que je ne comprends pas grand-chose à ces lignées de chiffres ; et bien d'autres sont comme moi.

D'ailleurs, tout le monde n'a pas l'avantage d'en avoir une copie. Il nous faudrait plus d'explication. Il n'y a rien de mieux que de tenir le peuple au fait des affaires. On se dit que nos conseillers et nos officiers municipaux sont des braves gens, et les choses en restent là. Ce n'est pas ce qui devrait se faire. Par exemple, dans le dernier rapport que vous avez publié, on voit que le conseil a autorisé le maire et le greffier d'escompter un billet de quelque chose comme dix-sept mille piastres. C'est un chiffre assez rond. Ne pourrait-on pas savoir pourquoi ? Je prierais M. le Greffier de nous donner des détails. On n'a pas le temps de toujours aller le voir au bureau.

En publiant des explications dans le journal, tous les contribuables les verraient. Un règlement est aussi passé pour macadamiser la rue Provencher.

Y a-t-il eu une pétition des intéressés ? Qui a demandé ce macadam ? Quelle est la loi qui s'applique à ces travaux ? Quel sera le coût ? Qui devra payer ? Ce serait assez important à savoir, car on est pas mal surchargé déjà. Si les contribuables de la rue Provencher sont d'accord à payer ces frais, c'est leur affaire. Mais je les avertis que cela n'empêchera pas d'autres contribuables de s'agiter pour avoir l'eau dans la ville, et qu'ils auront à payer leur quote part dans ces améliorations. L'année dernière, quand on a parlé de faire des égouts, on a hésité. Plusieurs trouvaient plus à propos d'avoir d'abord l'eau. Puis les égoûts ensuite. Mais enfin, on nous a donné les égoûts. C'est correct ; on ne dit plus rien contre. Mais, toujours, des égoûts sans eau, ça ne vaut pas le prix que ça coûte. On ne peut pas avoir dans les maisons toutes les améliorations qu'on y met quand on a de l'eau. A moins que chacun se fasse un réservoir, servi par un puit, avec des pompes dans la maison. Mais il faut bien penser que tout le monde n'a pas les moyens d'entreprendre tous ces travaux. Puis, supposez que la rue Provencher soit maintenant macadamiser; quand, plus tard, on y mettra l'eau, il faudra défaire une partie du pavage pour creuser le canal où l'on mettra les tuyaux, ensuite, il faudra repaver. C'est-à-dire qu'il faudra d'abord payer pour le premier pavage, puis payer pour le défaire, et repayer encore pour le faire de nouveau. Pourtant, ces années-ci, quand on a payé une fois, c'est bien assez. Je pense que ça presse plus de nous donner l'eau que de paver aucune rue. Nos conseillers peuvent être certains qu'il y a bien du monde qui pense comme moi. D'autres peuvent en dire ce qu'ils en pensent.

Je vous remercierai bien, Monsieur le Rédacteur, si vous voulez publier ces quelques mots.

Je suis.........

UN CONTRIBUABLE.

LA GUERRE

EN AFRIQUE

Nouveau désastre pour l'Angleterre. Le général Bœr Delarey a livré bataille à Lord Methuen et l'a blessé et fait prisonnier; 4 canons de pris et pertes considérables. Methuen est un des plus braves généraux de l'armée britannique.

Ville de St Boniface

PAVAGE AVENUE PROVENCHER.

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface à décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, par la réception d'une pétition telle que ci après mentionnée; savoir :

Une route en macadam de 24 pieds de largeur avec rebord en pierre brute et boulevard en gazon de chaque côté d'une largeur égale à la distance qui se trouvera entre le trottoir et le rebord, sur l'avenue Provencher depuis le pont connu sous le nom de pont Broadway jusqu'à la rue Archibald à l'exception du Pont sur la Rivière Seine, au coût approximatif de $15,860;

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front des deux côtés de l'avenue susdite sur laquelle seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer cinq cent cinquante sept millièmes de l'intérêt et du fonds d'amortissement à être créé pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes; la Ville se trouvant ainsi à contribuer quatre cent quarante trois millièmes du coût total.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de de cet avis les propriétaires représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci-devant nommées de la dite avenue qui doivent bénéficier de tels travaux, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci dessus.

Par Ordre,

THÉO. BERTRAND

Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 10 mars 1902.

PROCLAMATION

VILLE DE SAINT - BONIFACE.

Avis est par les présents donné au électeurs municipaux de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'acte Municipal, je requiers leur présence à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite Ville de Saint-Boniface, mardi le 25eme jour de Mars A. D. 1902, entre midi et une heure de l'après-midi pour proceder à la mise en nomination d'un maire devant faire partie du conseil de la dite Ville.

Donné en l'Hôtel-de-Ville, en la Ville de Saint-Boniface, sous mon seing et sceau de la dite Ville de Saint-Boniface, ce onzième jour de Novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent deux.

THEO. BERTRAND.

Officier-Rapporteur.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'il sera demandé au parlement de la Puissance à la prochaine session de passer un acte incorporant la Canadian Manufacturers Association avec tous les droits et pouvoirs nécessaires.

THOMSON HENDERSON & BELL.

Solliciteurs des requérants,

Toronto, le 5 Janvier 1902. 25-19.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Aleutian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilière pour fins religieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 26 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS.

Sollisiteurs des Réquerrants.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On parle d'une nouvelle grève de charpentiers à Winnipeg.

—Des soumissions sont demandées par le gouvernement local. Voir les annonces.

—M. M. Lamontagne et Couture & Frères ont fermé leurs chantiers de bois la semaine dernière.

—M. Cleophas Marcoux a été nommé Officier Rapporteur pour la ville de Saint-Boniface au Referendum du 2 prochain.

—La Northwest Seed & Trading Co., vient d'ouvrir un magasines au No 504 Rue Main voir l'annonce dans une autre colonne.

—La résignation de M. le Maire Bleau a été acceptée par le conseil lundi dernier. Et le greffier a reçu instruction d'émettre un bref pour une nouvelle élection.

—Prenez garde à la glace; elle n'est plus sûre. Dimanche, une femme a failli se noyer; lundi une paire de chevaux a passé à travers la glace et n'a été retirée de l'eau qu'avec difficulté.

—Dimanche dernier dans l'après midi, Madame Gagnon, de cette ville, a failli se noyer avec son enfant, en traversant la rivière Rouge pour aller faire une visite à des amis de Winnipeg. Heureusement qu'on est venu à son secours et qu'elle a été retirée à temps de l'eau; elle en avait déjà jusqu'au cou.

—M. Adelard Paquin est revenu d'un voyage à Malborough, E. U. où il est allé visiter sa mère. Il a visité Saint-Hyacinthe dans la Province de Québec ainsi que Providence, Fall River, Boston et plusieurs autres villes dans la République voisine. Il nous dit que le Manitoba est encore le pays où il est plus facile de se faire un avenir heureux.

Votez-tous sur la question de la prohibition. C'est un devoir. Il faut déterminer de quel côté est la majorité. Sans approuver les abus qu'on fait des liqueurs enivrantes, nous sommes cependant d'avis qu'il faut voter contre les lois prohibitives. S'il est bon de mettre de l'eau dans son vin, il doit être aussi permis de mettre du vin dans son eau!

—Messrs Collin & Cie de St Boniface ont acheté deux fonds de Banqueroute consistant en Marchandises Sèches Hardes faites, chaussures, épiceries vaisselle, etc qu'ils vendront d'ici à la fin de Mars à motié prix.

Profitez de l'avantage extraordinaire que vous est offert en allant chez Collin & Cie.

DECES

M. Joseph Letendre, de Saint-Boniface, est mort mercredi dernier, à l'âge de 57 ans. Pendant longtemps il avait été fossoyeur au cimetière de la cathédrale. Les funérailles ont eu lieu samedi matin à la cathédrale; beaucoup de parents et d'amis étaient présents.

Nous présentons nos condoléances à la famille.

N.s Affaires Municipales

Procès Verbal de la séance du 3 Mars, 1902, étant un deuxième ajournement de la 4ième séance régulière du 29ème Conseil de la Ville de Saint-Boniface.

Présents: Mons le Cons. Gauvin Pro-Maire au fauteuil et Messieurs les Cons. Turenne, Jean, Lamontagne, Lavoie et Collin.

Le procès verbal de la séance du 24 février et de son ajournement est lu et confirmé.

Lu ensuite une lettre de Son Honneur le Maire Bleau donnant sa démission comme Maire de la Ville pour cause de mauvaise santé.

Soumis un état de la caisse depuis le 1er janvier montrant un excedant des déboursés sur les recettes, ou surtirage à la Banque, de $5138.18 Filé.

Présenté les Comptes suivants: Bell Telephone Co., $27.00; Amédée Landry, 5.00.

Le Cons. Turenne présente le deuxième Rapport du Comité des Travaux en ces termes:

"Votre Comité a étudié la question d'un pavage quelconque sur l'Avenue Provencher. Il s'est procuré un rapport de l'Ingénieur de la Ville sur le sujet et après mûr examen il en est arrivé à la conclusion de recommander qu'une route de vingt-quatre pieds de largeur sur la moitié nord de la dite Avenue soit pavée en macadam avec rebords en pierre brute et boulevard en gazon de chaque côté depuis le Pont Broadway jusqu'à la rue Archibald (à l'exception du pont de la Rivière Seine) au coût approximatif de $15.860.00 dont la Ville généralement contribuera 443/1000, la balance devant être chargée aux propriétaires de chaque côté; et qu'instruction soit donnée au Secrétaire d'annoncer suivant la loi, que c'est l'intention du Conseil de faire exécuter le dit ouvrage.

"Concernant la petition de John Hearn, Ed. Nadeau et autres pour un puits au Coin des Rues Archibald et Plinguet votre Comité est d'opinion qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette demande attendu qu'il y a déjà un puits public non loin de là."

Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons. Turenne secondé par le Cons Lavoie que la démission de Mons. le Maire reste devant le fauteuil jusqu'à la prochaine séance. Agrée.

Proposé par le Cons. Jean secondé par le Cons. Turenne que le compte d'Amédée Laundry $5.00 soit accepté et payé.

Proposé par le Cons. Lavoie secondé par le Cons. Collin que le compte de la Bell Telephone Company soit accepté au montant de $25.00 et payé. Agrée.

Proposé par le Cons. Lavoie secondé par le Cons. Collin que M. J. C. Gibson soit prié de faire un rapport sur les denx épreuves de la Pompe à Vapeur auxquelles il a assisté comme représentant la Ville. Agrée.

Et la séance est levée.



Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3.00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au soussignés et marquées "Tenders for Drainage District No 6" seront reçues jusqu'à midi le 22 mars, pour un système d'égoutement dans les Township 6 et 7, rangs 1 et 2, Est; excavation approximative: 180.000 verges cubiques

Les Plans et Spécifications peuvent être vues au département des Travaux Publics bâtisses du Parlement à Winnipeg.

Les soumissions devront mentionner, un prix par verge carrée.

Un chèque accepté, pour au moins 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission; lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, au cas où le soumissionaire heureux refuserait d'exécuter son contrat, ou l'executerait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS
Ministre des Travaux Publics

Winnipeg, 26 Fevrier 1902.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce etablir telles succursales qui seront necessaires; pour établir differentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour saffilier à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogue; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Déc. 5 1901, Procureurs de requérants.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval; donnant à la compagnie droit de circuler sur les lignes de Québec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.

Québec, 13 février 1902.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuels de bureaux d'une Compagnie d'Expres; aussi d'un acte incorporant The Canadien Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et de téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19 2 9.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. H. COBURN,
Avocat des requérants.

Daté ce 18ème jour de Fév. 1902. 19 2 9.

Soumissions

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées, "Tenders for Drainage Districts No. 4, seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 22 mars, pour un système d'égoutement pour ce qui est connu comme le Mosquito Marsh district, dans les Townships 4, 5 et 6, Range 3, 4 et 5, Est; excavation approximative: 350.000 verges cubiques.

Les plans et spécifications, etc., seront reçus aux bureaux du Département des Travaux Publics, bâtisses du Parlement, à Winnipeg.

Les soumissions donneront un prix par verge cubique.

Un chèque accepté, pour au moins 5 par cent du montant de la soumission devra accompagner la dite soumission, lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, refuserait de l'exécuter ou l'exécuterait mal. Le plus bas ou aucun des soumissionnaires nécessairement accepté.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Soumissions

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées "Tenders for the erection of Bridges and Culverts across the Main Channels and Lateral drains in Drainage Districts No. 2," seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 22 mars.

Les plans et spécifications, et la location des ponts peuvent être vus aux bureaux du Département des Travaux Publics, Bâtisses du Parlement, Winnipeg.

Un chèque accepté, pour au moins 5 o/o du montant de la soumission devra accompagner la dite soumission, lequel chèque sera confisqué par le Gouvernement du Manitoba au cas ou le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant accepté, refusera de l'exécuter ou l'exécutera mal. Le plus bas ou aucun des soumissionnaires nécessairement accepté.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

LE REFERENDUM

RAISONS POUR LESQUELLES VOUS DEVEZ VOTER "NON" LE 2 AVRIL PROCHAIN

1—PARCEQUE la Prohibition n'a jamais réussi quand on l'a essayée.

2—PARCEQUE les hôtels, bien tenus, valent mieux que les tripots de bas étage, et la vente clandestine des boissons.

3—PARCEQUE toutes mesures tendant à réglementer le boire ou le manger sont dangereuses et peuvent conduire à d'autres mesures restreignant la liberté individuelle.

4—PARCEQUE, même avec une armée de fonctionnaires et une dépense considérable, il serait impossible de mettre la Prohibition en force, étant donné le nombre considérable d'électeurs qui n'en veulent point.

5—PARCEQUE, dans le Nord-Ouest, où on a chargé un corps de police de 1000 homme de veiller à la suppression du trafic des liqueurs, on n'a pu y réussir! On a dû, à la satisfaction générale, passer une loi autorisant la vente des liqueurs, et tout y va bien aujourd'hui.

6—PARCEQUE la Prohibition veut dire une lourde taxe directe sur chaque individu.

7—PARCEQUE la Prohibition nuirait considérablement à d'autres branches du commerce, et par le fait même, nuirait à la colonisation de la province.

8—PARCEQUE la Prohibition amène toujours, la discorde, le cambriolage, l'espionnage et le parjure.

9—TOUS n'ont pas le moyen d'importer leurs boissons de l'extérieur de la province, de sorte que si un homme est malade et a besion de boisson, ou a besoin de boisson pour un animal malade, il doit d'abord payer une piastre pour consultation et une autre ou même deux piastres ensuite chez le pharmacien.

Chronique de la Province

Saint Jean Baptiste

Le Rev. M. Filion, curé de St Jean Baptiste, est rentré la semaine dernière de son voyage en Bas-Canada. Sa population heureuse de retrouver son Père s'est portée nombreuse à l'arrivée des chars; les rues étaient pavoisées.

Dimanche M. le Curé, en termes émus, a exprimé sa joie de se retrouver au millieu des siens et ses remerciements pour les manifestations cordiales dont il a été l'objet. Il a bien voulu faire part des espérances que lui laissait son voyage, pour la prospérité de Saint Jean-Baptiste La parole du bon Pasteur comme une féconde semence portée au loin nous donnera en son temps une abondante récolte de colons. Pour la mettre sous la protection d'en Haut et aussi pour fêter cet heureux retour, une Grand'Messe en l'honneur de St Joseph a été célébrée ce matin lundi; les chants étaient exécutés par la chorale et accompagnés par la bande sous la direction de leur chef M. Gérard. L'Eglise était pleine comme aux jours de grande fête; c'eu est un, d'ailleurs que celui qui nous ramène notre zélé Pasteur.

Dimanche le 9 un grand banquet de plus de 200 couverts réunissait autour de leur vénéré Curé, les familles de Saint-Jean-Baptiste, de chaleureux toasts furent portés en son honneur. Cette fête laissera un inoubliable souvenir à ceux qui y prirent part.

Saint-Norbert

Il y a eu dimanche soir au couvent de Saint-Norbert, une jolie séance dramatique et musicale donnée par la jeunesse de la paroisse. Cette séance a été très intèressante. Parmi le nombreux auditoire on comptait un bon nombre de personnes de Saint-Boniface et des paroisses environnantes. Mgr Ritchot a remercié les acteurs et la paroisse de la démonstrations qu'on avait faite à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

"L'ACTE DU REFERENDUM"

VOTEZ "NON" **VOTEZ "NON"**

SON OBJET

L'objet de cet Acte est de savoir si le peuple est favorable à la mise en force en juin 1902 de "l'Acte des Liqueurs" passé en 1900 et prohibant la vente, et l'importation pour vente ou usage, sauf en certains cas, des boissons enivrantes; ou si au contraire le peuple croit que l'"Acte des Liqueurs" doit être abrogé.

VOTATION

La votation aura lieu mercredi le 2 avril 1902. Le bulletin de votation sera comme ceci :

"ETES-VOUS EN FAVEUR DE LA MISE EN FORCE DE L'ACTE DES LIQUEURS AU 1ER JUIN 1902 ?"	
OUI	NON X

On votera affirmativement ou négativement selon qu'on placera sa croix (X) à droite du Oui ou du Non. On ne vote qu'une fois. Une pénalité d'un maximum de $100 et d'un minimum de $50 est attachée au cas de ceux qui voteraient plus d'une fois en réponse à la question; avec emprisonnement à défaut de paiement.

Dans la ville de Winnipeg, les polls seront ouverts de 9h. a. m.; à 8h. p. m., dans Brandon et les villes et villages incorporés, dans les municipaiités organisées et rurales, et dans les territoires et municipalités non organisés, on votera de 9 a. m. à 5 p. m. Le temps central tel que suivi par le C. P. R. gouvernera l'ouverture et la clôture des polls.

QUALIFICATION

Les personnes suivantes ont et auront droit de vote.

1. Toutes personnes qui, dans les municipalités organisées, seront inscrites sur les dernières listes électorales revisées, et au 2 avril 1902, seront dans la province depuis un an, et depuis trois mois dans la division électoralé où elles ont droit de vote ou auraient droit de s'y faire inscrire en vertu du "Manitoba Election Act."

2. Toutes personnes qui dans les municipalités organisées, ne sont pas sur les dernières listes électorales revisées mais qui possedent les qualifications de résidence énumérées plus haut et feront le serment suivant :

Vous jurez (*ou vous affirmez solennellement suivant, le cas:*)

(1) Que vous êtes sujet de Sa Majesté, par naissance ou par naturalisation.

(2) Que vous avez vingt et un ans.

(3) Que vous résidez dans la Province depuis douze mois révolus.

(4) Que vous avez droit de vote à ce referendum, et dans cette sub-division électorale, et que votre lieu actuel de résidence est (*ajoutez l'endroit*)

(5) Que vous n'avez pas encore voté au présent referendum, ni dans cette sub - division électorale, ni ailleurs dans la Province.

(6) Que vous n'agissez sur aucune promesse, faite soit à vous ou à votre connaissance soit à votre femme ou à aucuns de vos parents ou amis ou autres personnes, dans le but de vous engager à voter dans la présente élection.

(7) Que ni vous, ni à votre connaissance, votre femme ou aucun membre de votre famille, ou aucun de vos amis ou autre personne en votre nom, n'avez rien reçu pour vous engager à voter dans la présente élection, ou pour influencer votre vote.

(8) Que vous n'agissez pas, ou n'avez pas agi et n'entendez pas agir dans l'intérêt, soit des prohibitionnistes, soit des anti-prohibitionnistes, dans cette élection soit comme cabaleur ou cocher, ou autrement dans le but d'obtenir rémunération.

(9) Que vous n'avez pas été payé ou indemnisé, ou qu'on ne vous a pas promis de vous payer ou indemniser, directement ou indirectement, pour votre perte de temps, dépenses de voyage, voitures ou aucun autre acte en rapport avec la présente élection.

(10) Que vous n'avez commis aucun acte de corruption vous déqualifiant comme électeur dans la presente élection " Que Dieu vous soit en aide." (*Les quatre derniers mots doivent être retranchés dans le cas d'une simple déclaration*)

3 Toutes personnes dans les territoires ou municipalités non organisés qui sont dans la Province depuis douze mois, et depuis trois mois dans la division électorale où elles désirent voter et qui feront le serment dont la formule vient d'être citée.

POLLS

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil nommera tous les officiers rapporteurs nécessaire pour recevoir les votes sur la question, et fournira les bulletins et autres objets nécessaires. Pour la conduite des Polls, la nomination des sous-officiers rapporteurs dans les différentes divisions, etc. on se gouvernera autant que possible d'après l'acte Municipal. L'officier rapporteur divisera sa division en sub-divisions pour l'enregistrement des votes.

AGENTS.

Deux agents peuvent être nommés par l'officier rapporteur à chaque division électorale, ou en l'absence d'agents, deux électeurs dont l'un pour et l'autre contre la prohibition.

RAPPORTS,

Chaque Officier-Rapporteur est tenu de faire son rapport au Greffier du Conseil Exécutif, dans les six jours qui suivront son addition finale. Le Greffier du Conseil Exécutif fera, à son tour l'addition totale de ceux qui sont pour ou contre la mise en force de l'Acte des Liqueurs de 1900, et donnera copie certifiée du résultat au Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Au cas où 45 par cent du nombre total de personnes ayant droit de vote, et dont les noms sont sur les listes dont on se sert à ce scrutin, ajouté au nombre de ceux dont les noms ne sont pas sur la liste, mais qui ont voté, ainsi qu'un nombre total des votes enregistrés dans les districts non-organisés ou dans les municipalités non-organisées, ou au cas 60 par cent de ce nombre voteront et qu'au moins 60 par cent de ces derniers voteront, ou au cas où 62½ par cent de tous ceux qui ont voté donnent une réponse affirmative, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil devra mettre en force "l'Acte des Liqueurs de 1900. Autrement cet acte sera abrogé, sur proclamation.

VOTEZ "NON" MERCREDI LE 2 AVRIL

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant la Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires l'assurance sur la vie sous toutes ses formes et dans tous ses pépartements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 13ème jour de janvier 1902. 29-1 9ins.

FEUILLETON DU MANITOBA.

UNE AGREABLE MEPRISE

No. 6

VI

—M. le vicomte arrive quarante ans trop tard. Mon illustre amie se survit à elle même, celle qui a fait pleurer toute une génération sur le malheur des esclaves ne parle plus.

—Qu'est-ce que cela fait? dit l'industriel. On peut tout de même raconter qu'on a vu la plus grande romancière de l'Amérique. Nous vous conduirons demain à sa résidence de Forest Street.

—Je le voudrais, fit Résal, avec un soupir. Mais j'ai le chagrin d'être obligé de partir ce soir.

—Pour New-York? demanda la belle Dorothy avec une expression de malice dans ses grands yeux.

Pour New York, mademoiselle; et ensuite pour la France, le plus tôt posible. Je suis *obligé* de partir.

—Mais le train passe passe avant minuit, objecta le maître de la maison. Comment pourriez-vous le prendre?

—Voici mon billet, répondit Max. J'ai toutes mes malles au "dépôt" et ma valise dans l'antichambre. Les Français voyagent mieux qu'on ne pense, monsieur.

Avec le respect de sa race pour la liberté individuelle, Thomas P. Corbins s'inclina, sans fatiguer son hôte par les instances que l'étiquette eût imposées chez nous. Dorothy ne sembla pas disposéè à intervenir davantage. Le diner s'acheva dans une conversation remarquable par sa complète banalité.

Quand les tasses furent vides, les deux Américains allèrent fumer dehors. Miss Corbins prétendit que la brise du soir était fraiche pour ses épaules.

—Mais, dit elle au Fraçais, je ne vous con lamne pas à rester au salon, si vous êtes un fervent de la cigarette.

—Jusqu'à présent, vous ne vous étiez pas moquée de moi, répondit Max.

Puis il ajouta, voyant qu'il était seul avec la jeune fille :

—Pas ce soir du moins.

—Selon toute évidence, reprit-elle, vous emportez de ce lieu une rancune terrible, Cependant je fais tout au monde pour que nous restions bons amis. Voyez plutôt; je n'ai pas dit à mon père que que vous vous proposiez d'écrire un chapitre spécial sur la cusinière aux Etats-Unis. Vous êtes censé m'avoir vue, la première fois, sous mon vrai rôle de miss Corbins.

—Que m'importerait, fit Max, d'être ridicule aux yeux de l'Amérique entière? Mais c'est à vos yeux que j'ai l'air du plus misérable des sots. J'ai pu vous prendre pendant une heure, pendant une seconde pour...pour...

—Ne dites pas le mot, s'il vous écorche la bouche. Quoi qu'il en soit, j'ai donc l'esprit mieux fait que vous ne semblez croire, puisque la méprise m'a flattée doublement.

—Est-ce possible? De quelle façon, grand Dieu!

—Comme Américaine, d'abord. Il m'a plu de voir que vous vous faites une idée quasi fantastique de mon cher pays. Rien ne vous y parait invraisemblable et, certes vous avez bien raison. Lequel peut paraitre le plus étonnant : me voir battre des œufs, ou savoir que mon père, ce *gentleman* qui reçoit un vicomte sans la moindre gêne, a fait tout sa fortune et, tour de force plus malaisé encore, son éducation?

—On peut le vanter d'avoir fait quelque chose de plus rare, puisqu'il est votre père.

—Ceci, cher monsieur, est un compliment tout banal, je ne veux pas dire : tout français Vous m'en adressiez un autre bien plus joli, le plus joli sans doute que je recevrai de toute ma vie, en aidant celle que vous croyiez une servante à faire la cuisine, vous un aristocrate!

—Ah! je retrouve maintenant cette moquerie à laquelle, sans le savoir, j'étais livré. Qu'attendez-vous pour me répeter que je fais la cour à toutes les femmes?

—Non : vous vouliez à toute force découvrir en moi une étudiante:

—J'arrivais du moins à faire de moimême un Jocrisse fort amusant. Et comme vous vous êtes amusée! Comme, avec une bêtise rare, je vous ai dit mes secrets! Pauvre fou! Si j'avais eu un meurtre sur la conscience, avec un regard de ces yeux là vous m'auriez fait raconter mon crime!

—N'ai-je pas bien gardé vos confidences?

—Vous les avez si bien gardées qu'il me faut partir, maintenant : je n'ose plus vous regarder en face!

—Quel impossible à contenter! On vous persuade que Dorothy Corbins est un monstre, et voilà que vous courez faire vos malles. Vous constatez qu'il y a eu ..exagération, et le train n'arrive pas assez vite. Je vous assure qu'il y a de quoi se décourager.

—La plaisanterie vous est facile. Depuis trois jours vous avez la distraction d'une aventure tout à fait comique. Demain vous en rirez avec vos amis...et avec votre cousin William. Dans une smaine, ce sera oublie. Mais moi?...

—Vous? Oh! mon Dieu, je ne pose pas pour la modestie et, plus généreuse que vous ne l'êtes, je vous accorde deux semaines pour vous souvenir. Mais, enfin, vous êtes Français...Peut-être bien que vous prendriez le bateau ce soir même, si nous avions un port chez nous. Fort heureusement, il faut aller jusqu'à New-York. D'ici au debarcadère de la quarante-deuxième rue vous avez le temps de réfléchir et, comme il fait très chaud, vous ne sorez pas long à fair vers Saratoga ou vers les Katskills, suivant les adresses que portent vos lettres de recommandation. Car j'imagine qu'il vous en reste.

—Plusieurs, dit le jeune homme en ouvrant son portefeuille avec une rage contenue. Les voici : je n'en ai plus besain.

Il déchira les enveloppes en petits morceaux qui tombèrent aux pieds de la belle moqueuse. Dorothy, après avoir contemplé cet holocauste sans bouger, dit avec une légère altération dans la voix :

—Je peux vous donner des introductions bien méilleures...

Sa phrase fut interrompue soudain. Elle voyait deux larmes dans yeux de Max et, n'étant pas de la race des cruelles, son cœur se serrait étrangement. Résal s'était levé ; debout près de la porte vitrée, il faisait semblant d'examiner l'azur sombre clouté d'une profusion d'étoiles. Dans le hall où attendait la valise l'horloge récita l'air du carillon de westminster, puis l'heure sonna. Max ayant compté les coups, revint près du fauteuil où miss Corbins restait songeuse, éparpillant du bout de son soulier de satin, avec un mystérieux sourire, ces fragments de lettres, ces lambeaux de mariages possibles, mais maintenant dédaignés par l'homme dont elle avait pris le cœur. Devait-on, malgré tout, se fier à cet amour?

Quand il eût repris sa place, il put parler sans trop laisser voir l'émotion qui avait triomphé de lui;

—J'ai encore soixante minutes, pas davantage, avant de vous perdre de vue pour toujours. Cela me permet de vous dire des choses que vous n'entendriez pas, si nous devions nous revoir demain. Ne croyez pas que j'emporterai une rancune. Vous ne m'avez point fait mal à dessein : tout vient de ma destinée. Il est dur de découvrir en quelques instants ce qu'elle me préparе. Figurez-vous que je me croyais né sous une heureuse étoile...Je m'applaudissais très naïvement de certains faits particulièrement de n'avoir jamais souffert par l'amour. Je venais en Amérique non pour y chercher *une* femme, je vous l'ai dit, mais pour y chercher *ma* femme. J'avais l'espoir de la truver, de la ramener, comptant sur ma bonne chance, peut-être, mais plus encore sur mon désir honnête, loyal, de rencontrer et de donner le bonheur.

Battant l'air, avec une régularité molle, des plumes blanches de son évantail, Dorothy ne perdait pas pas un mouvement, pas une parole de Max. Elle dit, comme pour lui rendre le courage :

—On croirait, à vous entendre, que vous avez fouillé le pays durant plusieurs années. L'Amerique est grande, vous savez

—Elle était grande, il y a trois jours ; ce soir elle est bien petite. Elle se compose d'un seul Etat, qui se compose d'une seule ville ; et cette ville ne contient qu'une seule maison, la maison où nous sommes. Derrière ses murs devait se décider ma vie! Si vous saviez ce que j'ai senti au premier regard que vous avez jeté sur moi! Qu'ils sont idiots ceux qui nomment cela coup de foudre, C'était un charme soudain, mais plein de douceur. Avez-vous entendu ces morceaux qui commencent par une note isolée? Tout à coup un second instrument produit un son : tout change; la note simple et monotone devient l'harmonie, mystère divin! Voilà ce que j'ai senti, ce que j'ai entendu au fond de moi quand je vous ai vue. Je me disais : "Quelle honte! Ce n'est qu'une servante!......" Mais la tierce harmonieuse, l'irrésistible accord chantait toujours. N'avez-vous pas vu comme je tâchais de m'en aller, et comme je ne pouvais pas.

Oh!...Vous seriez très bien parti, si je ne vous avais fait causer.

—Oui, vous m'avez fait causer...pour mon malheur. Je suis tombé dans le piège, lourdement, comme un aveugle...Hélas! mes yeux ne vous voyaient que trop! Je vous ai dit mes secrets je vous ai laissé voir mon plan de campagne. Est-ce que vous n'avez pas ri à perdre haleine, moi parti? Vous êtes prévenue : je viens pour vous épouser, vous ou toute autre demoiselle riche!...Pensez-vous qu'il soit très commode à présent de vous dire que je vous aime?

Dorothy eut une moue drôle qui signifiait :

"Il me semble que vous ne faites pas autre chose depuis une demi-heure."

A Suivre